

-----

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du lundi 25 novembre 2019

Le samedi 16 novembre 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Parnay, sur la convocation qui a été adressée le 8 novembre par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le lundi 25 novembre 2019 à 18h00 sur la convocation qui été adressée le 18 novembre par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le comité syndical : 186 correspondant à : 286 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 15                      Nombre de voix : 20  
Secrétaire de Séance : Mme Anne-Sophie ASCHER

### Budget 2019 – Décision modificative n°2

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2019/10/CS du 16 mars 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 ;

Considérant le Contrat Nature établi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2019 pour des travaux de restauration des pelouses sèches sur la commune de Souzay-Champigny ;

Considérant la convention cadre de partenariat du 23 mai 2017 signée entre le le Conseil départemental de Maine-et-Loire, la commune de Souzay-Champigny et le Parc et son avenant d'août 2018 reconnaissant le Parc chef de file pour le Contrat Nature 2017-2019 ;

Considérant la convention attributive de l'aide européenne Feder n°2018/ FEDER/PL 0019249 du 17 janvier 2019 ;

Considérant la nécessité de régularisation d'écritures comptables de trois fiches d'inventaire ;

Les élus sont informés qu'en accord avec Mme KAPFER, trésorière principale, les fonds FEDER seront encaissés sur le compte du PNR ouvert à la trésorerie de Saumur municipale. Les recettes seront imputées à l'article 1327 service 45817 pour un montant total de 15 618 € et à l'article 7477 service 45817 pour un montant de 43 314.70 € correspondant aux dépenses d'ingénierie engagées par le Parc.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Adoptent la décision modificative n° 2 se décomposant comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1312 : Régions	0,00 €	8 234,25 €	0,00 €	0,00 €
D-13828 : Autres subventions Régions	0,00 €	8 486,05 €	0,00 €	0,00 €
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 486,05 €
R-1318 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 234,25 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 720,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 720,30 €</b>

R-1327 : Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 619,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 619,00 €</b>
D-204132 : Départements - Bâtiments et installations	0,00 €	10 731,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041412 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	4 888,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 619,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 339,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 339,30 €</b>
-----------------------------	---------------	--------------------	---------------	--------------------

- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent à cette décision modificative.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

26 NOV. 2019

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-20191125-2019-15-CS-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2019  
Date de réception préfecture : 26/11/2019

---

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du lundi 25 novembre 2019

Le samedi 16 novembre 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Parnay, sur la convocation qui a été adressée le 8 novembre par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le lundi 25 novembre 2019 à 18h00 sur la convocation qui été adressée le 18 novembre par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le comité syndical : 186 correspondant à : 286 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 15      Nombre de voix : 20  
Secrétaire de Séance : Mme Anne-Sophie ASCHER

### Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur ;

Considérant que « *jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* » ;

Considérant que la délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater ;

Considérant que cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget ;

Considérant que les crédits engagés, par anticipation suivant cette procédure, sont inscrits au budget lors de son adoption ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ décident d'autoriser le Président à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

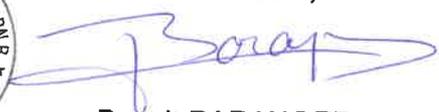
Article	Intitulé	Crédits inscrits en 2019	Autorisation 2020
2031	Frais d'études	46 326,00	11 580,00
2032	Frais de recherche et de développement	374,40	0,00
2051	Concessions et droits similaires	12 480,00	3 100,00
21318	Autres bâtiments publics	2 000,00	500,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	12 200,00	0,00
2145	Construction sur sol d'autrui installation générales et agencement	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	1 500,00	375,00
21731	Bâtiments publics	12 500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 109,08	3 500,00
2184	Mobilier	2 000,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	42 139,31	10 500,00
2313	Constructions en cours	10 000,00	0,00
2314	Constructions en cours sur sol d'autrui	3 000,00	0,00

- ✓ autorisent le Président à signer tous les actes y afférent.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

**26 NOV. 2019**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-20191125-2019-16-CS-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2019  
Date de réception préfecture : 26/11/2019

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du lundi 25 novembre 2019

Le samedi 16 novembre 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Parnay, sur la convocation qui a été adressée le 8 novembre par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le lundi 25 novembre 2019 à 18h00 sur la convocation qui a été adressée le 18 novembre par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le comité syndical : 186 correspondant à : 286 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : **15**      Nombre de voix : **20**  
Secrétaire de Séance : Mme Anne-Sophie ASCHER

### Programmation régionale 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu le contrat de Parc, en vigueur, conclu avec la Région Pays de la Loire,

Vu le contrat de Parc, en vigueur, conclu avec la Région Centre Val de Loire,

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de programmation 2020 ci-joint qui sera présenté aux Régions au titre des Contrats de Parc ;
- ✓ autorisent le Président à effectuer toutes les démarches y afférentes ;
- ✓ disent que les crédits en résultant sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

**26 NOV. 2019**

Contrats de Parcs Régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire – Programme d'actions exercice 2020 : Fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES			
	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Région Centre Val de Loire	Région Pays de la Loire	Autres	PNR
Ambassadeurs	4 411 €			3 520 €		891 €
Carnets de découvertes	24 778 €			20 000 €		4 778 €
Education au territoire	75 054 €	21 981 €		53 039 €		34 €
Marque "Valeurs Parc naturel Régional"	8 354 €	4 177 €		4 177 €		
Maison du Parc	17 944 €	2 292 €		11 000 €		4 652 €
Fête du Parc	28 314 €	10 029 €		18 285 €		
Concours Eco-trophée	24 730 €	7 949 €		14 730 €		2 051 €
Journées Techniques Parc	3 962 €			3 000 €		962 €
Réactualisation Benais	8 465 €	6 000 €			Fédération	1 465 €
Poste TEN	38 000 €			22 800 €	Feder ITI	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>234 012 €</b>	<b>52 428 €</b>	<b>150 551 €</b>	<b>16 200 €</b>		<b>14 833 €</b>

**Contrats de Parcs Régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire – Programme d'actions exercice 2020 : investissement**

<i>Intitulé de l'opération</i>	DEPENSES				RECETTES				PNR
	Montant de l'opération	Région Centre Val de Loire	Région Pays de la Loire	Autres	Région PDL				
Evaluation environnementale + plan de parc + tirage charte	60 685 €	30 500			30 185 €				
Expo Maison du Parc	33 939 €	22 083 €	6 947 €					4 909 €	
Fête du Parc	5 200 €	4 160 €						1 040 €	
Guide des plantations	9 500 €	7 600 €						1 900 €	
Inventaire avifaune + sterne	17 222 €	10 300 €	6 922 €						
Module SINP	5 002 €	4 000 €						1 002 €	
<b>Sous-total Investissement PNR Maître d'ouvrage</b>	<b>131 548 €</b>	<b>78 643 €</b>	<b>13 869 €</b>		<b>30 185 €</b>			<b>8 851 €</b>	
Etang des Monteaux	113 887		22 778 €	FEDER Pays de la Loire	45 555 €				
				Département Maine et Loire	22 777 €				
				Commune de Vivy	22 777 €				
Marais Andard - Brain	61 123		24 449 €	Commune de Loire Authion	12 225 €				
Port de Saint-Clément	7 148 €			Département Maine et Loire	24 449 €				
<b>Sous-total contrat Parc</b>	<b>182 158 €</b>		5 019 €	Commune de Saint Clément des levées	2 129 €				
La Ménitricé (restauration du bocage)	17 650 €		14 120 €		<b>129 912 €</b>				
				Commune de la Ménitricé	3 530 €				
Chacé (boisement sud)	42 000 €		16 800 €	Feder ITI	16 800 €				
				Commune de Chacé	8 400 €				
Montreuil-Bellay (prairies alluviales)	62 450 €		24 980 €	Feder ITI	24 980 €				
				Commune de Montreuil-Bellay	12 490 €				
<b>Sous-total Contrat de Parc Projet de Contrat nature 4</b>	<b>122 100 €</b>		<b>55 900 €</b>		<b>66 200 €</b>				
<b>Sous total investissement autres maîtres d'ouvrage</b>	<b>304 258 €</b>		<b>108 146 €</b>		<b>196 112 €</b>				
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>435 806 €</b>	<b>78 643 €</b>	<b>122 015 €</b>		<b>226 297 €</b>			<b>8 851 €</b>	

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du lundi 25 novembre 2019

Le samedi 16 novembre 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Parnay, sur la convocation qui a été adressée le 8 novembre par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le lundi 25 novembre 2019 à 18h00 sur la convocation qui été adressée le 18 novembre par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le comité syndical : 186 correspondant à : 286 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **15**                      Nombre de voix : **20**

Secrétaire de Séance : Mme Anne-Sophie ASCHER

### Création d'un fonds ludothèque

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Considérant que la Maison du Parc proposera en 2020 des animations, dédiées aux familles et aux centres de loisirs, et réalisées avec des jeux de société et des jeux en bois d'extérieur ;

Considérant que cela engendre la création d'un fonds ludothèque ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ décident d'inscrire les dépenses d'un montant de 1385,93 euros TTC dédiées à la création d'un fonds ludothèque en section d'investissement ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la création et à la gestion de la Ludothèque et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

13 FEV. 2020

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-20191125-2019-18-CS-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2020  
Date de réception préfecture : 13/02/2020

---

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du lundi 25 novembre 2019

Le samedi 16 novembre 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Parnay, sur la convocation qui a été adressée le 8 novembre par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le lundi 25 novembre 2019 à 18h00 sur la convocation qui été adressée le 18 novembre par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le comité syndical : 186 correspondant à : 286 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 15                      Nombre de voix : 20

Secrétaire de Séance : Mme Anne-Sophie ASCHER

### Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que le Parc est identifié comme structure partenaire du programme LIFE CROAA (Control strategies Of Alien invasive Amphibians in France) retenu en juin 2016 par l'Union européenne et porté et coordonné par la société d'herpétologie française ;

Considérant que le programme LIFE CROAA finance 156 jours de travail d'un technicien qui serait spécialement recruté pour exercer les missions répondant aux objectifs susvisés ;

Considérant le solde de jours de terrains restant à engager et du budget qui était prévu pour l'action qui a été sous-consommée, il est proposé de recruter un nouveau technicien de catégorie B à partir du 2 mars 2020 et ce pour une durée de 190 jours comprenant les congés (19 jours). Ce recrutement pourra être renouvelé pour la même durée en 2021.

-----

Considérant qu'en raison de l'extension du site Natura 2000 Loire Ponts de Cé à Montsoreau au Thouet et au coteau saumurois, il est opportun d'ouvrir un poste pour accroissement temporaire d'activités sur le grade d'ingénieur pour une durée de 6 mois qui pourra être renouvelée pour 6 mois supplémentaires sur une durée totale de 12 mois maximum, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, sous réserve de l'octroi des subventions correspondantes par les financeurs de l'action.

Considérant l'absence de la chargée de mission Paysage durant une période d'un mois, il apparaît nécessaire d'ouvrir un poste en accroissement temporaire d'activité pour le montage technique et financier des actions Trame verte et bleue du 2 décembre au 31 décembre 2019 sur le grade de technicien ;

Considérant la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et l'élaboration d'un dispositif d'engagement nommé "Territoires engagés pour la nature", il est proposé d'ouvrir un poste de coordination pour l'élaboration du TEN pour une durée d'un an sur le grade de technicien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent les modifications au tableau des effectifs présentées ci-dessus ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

**26 NOV. 2019**

-----

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

### Séance du lundi 25 novembre 2019

Le samedi 16 novembre 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Parnay, sur la convocation qui a été adressée le 8 novembre par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le lundi 25 novembre 2019 à 18h00 sur la convocation qui été adressée le 18 novembre par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le comité syndical : 186 correspondant à : 286 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 15                      Nombre de voix : 20

Secrétaire de Séance : Mme Anne-Sophie ASCHER

### Plan de formation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Charte 2008-2023,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 octobre 2019,

Considérant la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité ;

Considérant que le plan de formation annexé à la présente délibération traduit pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2020 les besoins de formation individuels et collectifs ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de Maine et Loire.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

13 FEV. 2020